

MAILLY-CHAMPAGNE

# BRO C CA N T E



DIMANCHE 28 AVRIL 2024

ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION MAILLY-ANIMATIONS

RUE GAMBETTA | MAILLY-CHAMPAGNE

TARIF 10€ LES 4 MÈTRES

INSCRIPTIONS MÉDIATHÈQUE | RUE DES PRÊTRES 51500 MAILLY CHAMPAGNE  
LES SAMEDIS 13 ET 20 AVRIL DE 9H00 À 12H00

MAILLYANIMATIONS@GMAIL.COM

# BROCANTE DE MAILLY-CHAMPAGNE

RUE GAMBETTA

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION MAILLY ANIMATIONS

Nouvelle modalité d'inscription 

## RESERVATION

MÉDIATHÈQUE : RUE DES PRÊTRES - 51500 MAILLY CHAMPAGNE

LES SAMEDIS 13 ET 20 AVRIL 2024 DE 9H00 À 12H00

# 28 avril 2024

## BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Né(e) le : ..... / ..... / ..... à : .....

N° et rue : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

Email : .....

Particulier : N° Carte d'identité en cours de validité : .....  
(Photocopie obligatoire) Délivré(e) le : ..... / ..... / ..... par : .....

Professionnels : N° R.C : .....  
(Photocopie obligatoire) Délivré(e) le : ..... / ..... / ..... par : .....

4 mètres linéaires : 10 €

Je souhaite ..... emplacement (4M) X 10 €

Règlements via Chèque à l'ordre de Mailly Animations, espèces ou carte bancaire.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et atteste sur l'honneur que j'ai à vendre m'appartient.

Fait le ..... à .....

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR LES EXPOSANTS NON PROFESSIONNELS

Je soussigné(e) ..... (Nom, Prénom)

Née(e) le ..... / ..... / ..... à : .....

Domicilié(e) ..... (adresse complète)

Déclare sur l'honneur ne pas mettre en vue à la vente ni objets volés, recelés ou achetés dans le but d'en tirer profit. Je certifie également participer exceptionnellement à deux brocantes par an.

Par la présente, je dégage les organisateurs de toutes poursuites juridiques qui pourraient entraîner de fausses déclarations de ma part.

Fait à ..... le .....

Signature

## RÈGLEMENT DE LA BROCANTE POUR L'ENSEMBLE DES EXPOSANTS

**PARTICULIERS, PROFESSIONNELS, VOUS AVEZ LE DROIT DE PARTICIPER EN QUALITÉ D'EXPOSANT, LA LOI VOUS Y AUTORISE SOUS CERTAINES CONDITIONS.**

- TOUT DOSSIER INCOMPLET OU SANS RÈGLEMENT NE SERA PRIS EN COMPTE
- L'ASSOCIATION NE POURRA PAS ASSURER LE PLACEMENT LORS DES PERMANENCES POUR LES INSCRIPTIONS.
- L'EXPOSANT ATTESTE NE PAS FAIRE PLUS DE DEUX VIDE-GRENIERS DANS L'ANNÉE
- RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE POUR LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION
- LES VÉHICULES SONT ADMIS SUR L'EMPLACEMENT UNIQUEMENT DURANT LE TEMPS DE L'INSTALLATION (DE 5H00 À 7H00) ET AU MOMENT DU RANGEMENT (À PARTIR DE 17H30)
  - DÈS 7H30 : AUCUN VÉHICULE NE DOIT ÊTRE LAISSÉ SUR LES EMBLEMES. LES EXPOSANTS DEVRONT GARER LEUR VÉHICULE DANS LES RUES ENVIRONNANTES LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.
  - DES PLOTS DE SÉCURITÉ SERONT INSTALLÉS DE 7H30 À 17H30 À L'ENTRÉE DES RUES CONCERNÉES
- RESPECTER L'ENVIRONNEMENT DE LA COMMUNE QUI VOUS ACCUEILLE
- MERCI DE LAISSER VOTRE EMBLEMES PROPRE À LA FIN DE LA JOURNÉE
- L'ASSOCIATION N'EST PAS RESPONSABLE DE LA MÉTÉO !

**L'ASSOCIATION MAILLY ANIMATIONS SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER TOUTE INSCRIPTION NE RÉPONDANT PAS AUX NORMES, SANS AVOIR À SE JUSTIFIER. UNE FOIS LES INSCRIPTIONS ENREGISTRÉES, AUCUN DÉSISTEMENT NE SERA POSSIBLE ET NE POURRA FAIRE L'OBJET D'UN REMBOURSEMENT.**